



Athlé Adapté



Pour qui les activités de l'Athlé Adapté ?

Notre section est ouverte à toutes les personnes déficientes intellectuelles, qui peuvent s'intégrer à une activité en groupe

Le but de cette section est de proposer une pratique régulière de l'athlétisme, en groupe restreint afin de pouvoir s'adapter au niveau et capacités de chacun.



La section Athlé Adapté permet

- L'accès à la pratique de l'athlétisme dans le milieu ordinaire,
- Lutter contre la solitude et le sentiment d'isolement,
- L'acquisition d'une meilleure condition physique,
- De lutter contre les comportements sédentaires,
- La gestion progressive des situations de stress,
- De développer leur estime de soi



Aurélié PEDROLA, notre Coach Athlé Adapté, est une professionnelle diplômée et reconnue par la FFA et la FFSA Formée pour l'intervention auprès des publics en situation de handicap ou vieillissantes.

Créneaux, Horaires:

Les adhérents sont entraînés à toutes les spécificités de l'athlétisme : sauts - courses - lancers

le MARDI et JEUDI de 17h à 19h

Venez nous rejoindre !!!

Renseignements

Stade Georges Suant – 165, Av. François Molé
92160 ANTONY
Téléphone/Fax du club: 01.46.74.51.47
Courriel du club : antonyathle92@9business.fr
Courriel du coach Sport Adapté : aurelie-pedrola@live.fr

FICHE D'INSCRIPTION (saison 2013-2014)

Nom, Prénom : F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : __/__/____ Nationalité :

☎ : __/__/__/__/__ Portable : __/__/__/__/__

📧 Travail : __/__/__/__/__ Courriel :

Photo
d'identité à
coller

COTISATION

Cotisation = 140 €

Cotisation mi-saison (à partir de Mars) = 80 €

Réduction jusqu'à 70 € avec le Pass92

Joindre :

- Certificat médical avec la mention «apte à la pratique de l'athlétisme» (de moins de 3 mois)
- Règlement par chèque à l'ordre de ANTONY ATHLETISME 92

DROITS A L'IMAGE

Chaque adhérent autorise expressément les dirigeants de l'association sportive d'Antony Athlétisme 92 ainsi que leurs partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ASSURANCE (prise en charge par le club)

En adhérant au club, le licencié est automatiquement couvert par le club et la F.F.A, par l'intermédiaire d'Ecureuil Assurances IARD. Le club propose ainsi, aux licenciés, une assurance individuelle accident de base/assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme.

En cas d'accident et de nécessité, j'autorise le responsable du groupe à faire pratiquer tous les soins ou opérations (y compris l'anesthésie) sous contrôle médical.

Prévenir, en cas d'urgence, Mme, M. : ☎ : __/__/__/__/__

AUTORISATIONS

Transport : J'autorise – n'autorise pas, que mon enfant soit transporté par d'autres personnes que moi-même dans le cadre des déplacements pour les activités sportives ou de loisirs.

Fin d'entraînement : J'autorise – n'autorise pas, mon enfant à quitter seul le stade après l'entraînement.

Fait à

Le

Signature